

N°DEL2024-05

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de Monsieur Franck SUPERBI, Président.

Étaient présents :

Titulaires :

M. FAVROLE, Mme BETRIX, Mme RIGAULT, M. FRERE, Mme TUAL, M. DEBLOIS, Mme CHEVOT, M. BOURGEOIS, Mme BEAUDEQUIN, M. FLEURY, Mme CHAMPEAU, M. SARKÖZY, M. LOUBES, M. BOUCHEZ, Mme DEFRANCE, Mme DEMOUY, Mme DECKER, M. DUTILLOY, M. LECAT, M. LEMMENS, M. GOURDON, Mme BRASSEUR, M. MAILLET, M. GOUPIL, Mme BACHELART, Mme PARMENTIER, M. DELCELIER (27)

Absents ayant donné procuration à :

M. BEGUIN ayant donné pouvoir à M. DEBLOIS
M. BARGADA ayant donné pouvoir à M. LECAT
Mme BROCVIELLE ayant donné pouvoir à Mme DEFRANCE
M. De FRANCE ayant donné pouvoir à M. SARKÖZY (4)

Absents :

M. LEBLANC, M. KMIEC, M. DECULTOT, M. POTIER (4)

DEL20024-05 : Vote du Compte Financier Unique 2023 – Budget annexe n°40015 SPANC

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL2023-63 du 29 juin 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2023 de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise ;

Vu le CFU 2023 du budget annexe n°40015 SPANC de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise ;

Vu la délibération 2024-01 portant élection d'un Président pour le vote des Comptes Financiers Uniques (CFU),

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Conseil Communautaire élit son Président de séance. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Président a quitté la séance et le Conseil Communautaire a siégé sous la présidence de l'assemblée désigné Monsieur Sylvain GOUPIL ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le Président de séance de l'assemblée :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	31 600,31 €	55 800,06 €	87 400,37 €
	Recettes réalisées	31 593,06 €	41 894,00 €	73 487,06 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	32 719,00 €	100 068,00 €	132 787,00 €
	Dépenses réalisées	25 794,00 €	45 577,45 €	71 371,45 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	5 799,06 €	- 3 683,45 €	2 115,61 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	1 118,69 €	44 267,94 €	45 386,63 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	6 917,75 €	40 584,49 €	47 502,24 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	6 917,75 €	40 584,49 €	47 502,24 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **Donné** acte de la présentation faite du CFU,
- **Approuvé** les montants ci-dessus du CFU 2023 du budget annexe n°40015 SPANC,
- **Autorisé** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 28

Nombres de suffrages exprimés : 31

VOTES : Pour : 31 Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 04/03/2024



Le Président

Franck SUPERBI

